



BULLETIN D'INSCRIPTION

IPESUD

PREMIÈRE 2025-2026

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone : Date de naissance :

Établissement :

Classe :

Spécialités suivies en première :

COORDONNÉES DES PARENTS

1 Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

2 Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

OPTIONS D'INSCRIPTION

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours à IPESUD, je m'inscris à la/ au :

Préparation complète

Préparation première santé (130h) _____ 1 650 €

- Stage 1 - Toussaint
- Stage 2 - Hiver
- Stage 3 - Printemps
- Stage 4 - Pré-rentree de terminale

MODALITÉS DE SUIVI DES STAGES

Les stages sont organisés durant la première semaine des vacances scolaires, dans notre centre d'enseignement et en ligne. Je souhaite suivre ce(s) stage(s) :

- En centre
- En ligne

Si vous choisissez de suivre cette préparation en centre, veuillez nous indiquer le centre souhaité :

- Centre de Montpellier
- Centre de Nîmes

Fait à :

Le :

Signature :

CONDITION GÉNÉRALES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par la poste, soit directement au secrétariat :

- ✓ le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé avec une photo d'identité récente (sauf si pré-inscription effectuée) ;
- ✓ les 3 derniers bulletins de notes en votre possession (non requis pour les étudiants pré-inscrits) ;
- ✓ le règlement des frais de scolarité.

Il est exigé, à l'inscription, le versement d'un acompte de 470 € (déductible des frais de scolarité) afin de valider le dossier. En cas de changement d'orientation ou d'échec au baccalauréat, cet acompte est intégralement remboursé sur présentation d'un justificatif.

Après validation de l'inscription en faculté sur Parcoursup, l'inscription aux présentes est automatiquement validée, et le complément des frais d'inscription devient exigible. Le solde des frais de scolarité du stage de pré-rentree doit être réglé au moins quinze (15) jours avant le début du stage.

Le règlement des stages peut s'effectuer en une fois par chèque (libellé à l'ordre de Hippocrate Phi IV) ou en plusieurs fois par prélèvement :

- Préparation première / terminale santé :
 - Versement d'un acompte de 470 € à l'inscription (déductible des frais de scolarité)
 - Prélèvement de six (6) mensualités d'octobre à mars de l'année scolaire,
- Stages à la carte : versement d'un acompte de 470 € à l'inscription (déductible des frais de scolarité). Le solde des frais de scolarité du stage doit être réglé au moins quinze (15) jours avant le début du stage.

Le suivi de la préparation dispensée par l'établissement donne droit à la délivrance d'un certificat de suivi de formation complété par les relevés d'évaluations des connaissances acquises. L'établissement ne délivre pas de diplôme et cette préparation sera dispensée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrit-e-s. Le nombre de places étant limité, IPESUD ne peut garantir toutes les inscriptions.

Il est demandé aux étudiant-e-s de remettre lors de la première séance une copie de l'attestation de la CVEC (téléchargeable à partir du site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>). Cette contribution est due une fois par an pour chaque étudiant-e et couvre l'ensemble de ses inscriptions à l'université et dans les établissements privés d'enseignement supérieur. Ces derniers ont l'obligation (conformément à la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant-e-s) de s'assurer que les étudiant-e-s qui suivent leurs enseignements se sont acquittés de cette contribution.

L'organisation pédagogique des séances se déroule selon un volume d'heures général précisé en fonction du type de préparation suivi. En fonction de l'évolution des programmes, la direction pédagogique adaptera la répartition des enseignements aux exigences du concours, le nombre global d'heures d'enseignement annoncé étant contractuellement conservé.

CLAUSE DE CONFIANCE

Résiliation à l'initiative de l'étudiant

Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit, d'un cas de force majeure ou d'un motif légitime et impérieux laissé à l'appréciation de IPESUD, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Le contrat peut être résilié pour tout autre motif par l'élève ou son représentant légal jusqu'au 4 novembre de l'année universitaire si elle est adressée par lettre recommandée (avec AR). Elle prend effet 8 jours après la réception de celle-ci (l'accusé de réception de La Poste faisant foi). Au-delà de ce délai, aucune résiliation ne sera prise en compte à l'exception d'un cas de force majeure ou d'un motif légitime et impérieux. La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, minorée d'une somme de 135 € lorsque la résiliation est effectuée plus de 15 jours après l'inscription. Le remboursement dégage IPESUD de toute obligation d'enseignement.

Organisation et évolution de la formation

L'organisation pédagogique des séances se déroule selon un volume d'heures général précisé en fonction du type de préparation suivi. En fonction de l'évolution des programmes, la direction pédagogique adaptera la répartition des enseignements aux exigences des examens, le nombre global d'heures d'enseignement annoncé étant contractuellement conservé.

DROIT DE RÉTRACTATION

En cas d'inscription réalisée par internet, par correspondance ou sur un autre lieu que dans les locaux de l'établissement IPESUD, la personne inscrite dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs (1er jour non compris) à compter de l'enregistrement du contrat-formulaire par IPESUD (matérialisé par la réception d'un courrier électronique ou l'envoi d'une lettre confirmant son inscription) pour exercer son droit de rétractation en application de l'article 221-18 du Code de la consommation.

Pour ce faire, la personne inscrite devra adresser dans le délai précité le formulaire dûment complété accessible via le site internet de IPESUD (<https://www.ipesud-prepa.fr/>) précisant qu'elle demande à se rétracter de son inscription (sans avoir à fournir d'explication), les frais d'inscription qu'elle aurait déboursés et qui auraient été encaissés lui seront alors remboursés, dans les 14 jours, selon les mêmes moyens de paiement que ceux utilisés si un règlement avait été effectué.

En application de l'article L. 221-25 alinéa 2 du Code de la consommation, l'étudiant.e est informé.e que dans l'hypothèse où il.elle suit la formation avant l'expiration du délai de rétractation, l'article L. 221-25 alinéa 2 du Code de la consommation produirait tous ses effets de droit à proportion des services fournis.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiant.e.s inscrit.e.s à IPESUD est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. La copie ou la diffusion de tout, ou d'une partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de IPESUD. L'étudiant.e inscrit.e reconnaît qu'il-elle n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant.e n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, de prêter, d'échanger ou de céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiant.e.s (hormis pour ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des présentes), quel qu'en soit le support et la destination, est interdite. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

Le bulletin d'inscription complet est à faire parvenir à l'adresse suivante :

IPESUD Montpellier

OU

IPESUD Nîmes

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées et traitées par IPESUD sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Les données recueillies font l'objet d'un traitement par IPESUD directement ou bien par l'intermédiaire de ses préposés et sont uniquement destinées à l'exécution des présentes, à la gestion des étudiants et au seul besoin de l'accompagnement à la réussite de ses études universitaires, et ce compris, si l'utilisateur ne s'y oppose pas, par l'envoi d'informations relatives à d'autres formations potentiellement utiles à la poursuite de son cursus.

Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Conformément au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », modifiée et mise à jour, l'étudiant.e ou son représentant légal dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité de ses données personnelles selon les conditions fixées par dispositions applicables en adressant une demande par e-mail à rgpd@edu-sante.com ou par courrier à l'adresse suivante : IPESUD - 256 Avenue des Moulins 34090 Montpellier.

Il est rappelé que les étudiant.e.s peuvent s'inscrire gratuitement sur le site officiel de Bloctel afin de s'opposer au démarchage téléphonique : bloctel.gouv.fr.

IPESUD Montpellier

Établissement d'enseignement supérieur privé

256, avenue des Moulins

34090 Montpellier

04 67 57 89 45

IPESUD Nîmes

Établissement d'enseignement supérieur privé

3290, avenue Kennedy

30900 Nîmes

04 66 23 07 74